

Mission	Ouverture d'une procédure de concertation avec le public
Structure initiatrice	Communauté de Communes du Quercy Blanc
Projet	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Mise en place d'actions de concertation - Ouverture d'un registre de concertation
Interlocuteur	Elodie SAVY, chargée de mission urbanisme
Coordonnées	06.07.97.57.20 / urbanisme@ccquercyblanc.fr

La Communauté de Communes du Quercy Blanc

10 communes membres :

BARGUELONE-EN-QUERCY

CEZAC

CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE

L'HOSPITALET

LENDOU-EN-QUERCY

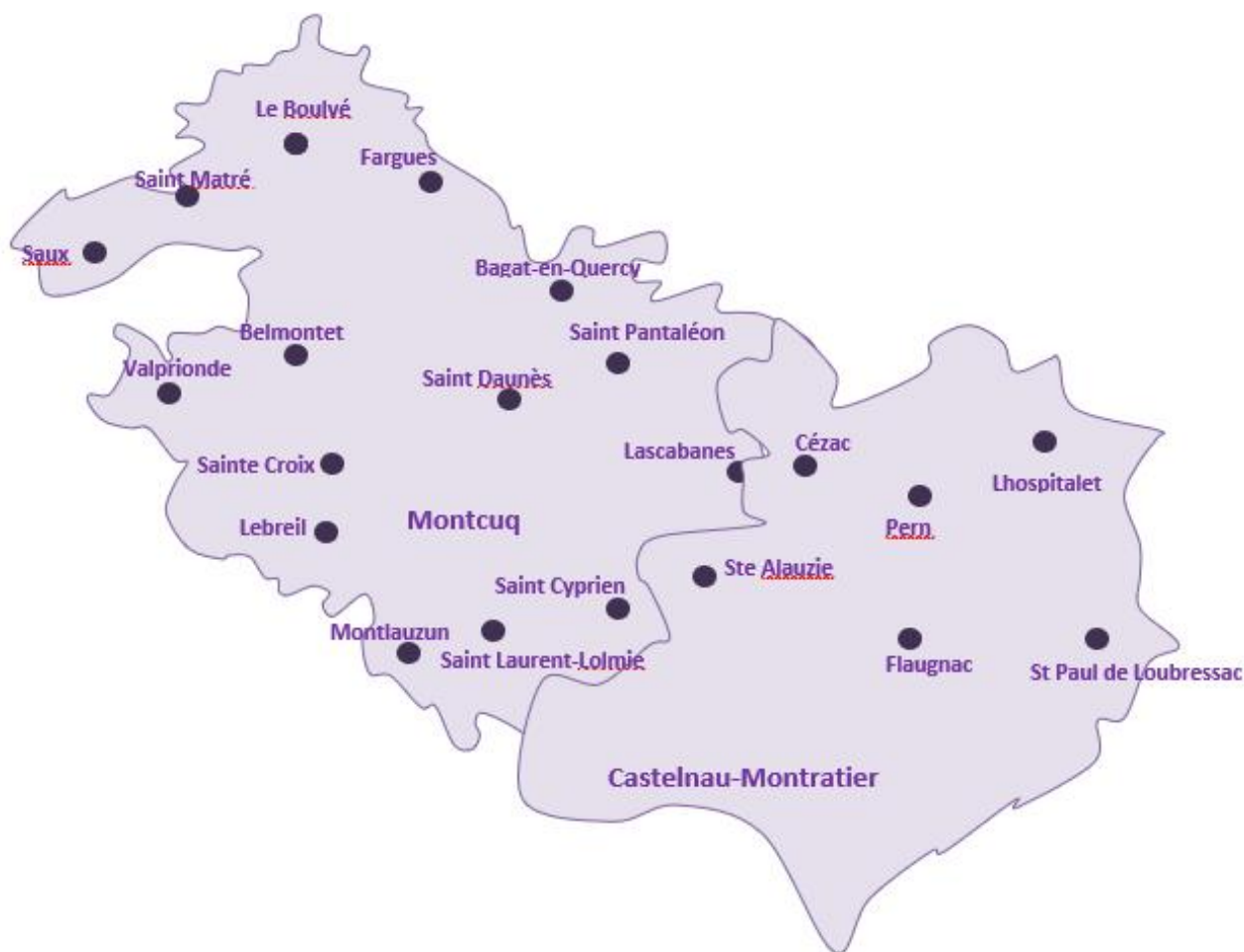
MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC

MONTLAUZUN

PORTE-DU-QUERCY

PERN

SAINT-PAUL-FLAUGNAC



Plus d'informations sur le site internet : www.ccquercyblanc.fr/

Le PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) remplacera les actuels PLU, cartes communales, ou le Règlement National d'Urbanisme. Il couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Il devra :

- Respecter les obligations fixées par des documents de rang supérieur (SCOT...)
- Définir un projet global d'urbanisme pour les 10/15 ans à venir ;
- Fixer des orientations politiques en matière de mobilité et de transport, de préservation de l'environnement, de développement urbain, économique et commercial, d'agriculture, de valorisation des paysages et du patrimoine.

Pourquoi une concertation publique ?

Chaque commune met un registre de concertation à disposition du public : habitants, associations locales, acteurs économiques... Une concertation permet d'associer le public à la démarche afin de favoriser la discussion et les échanges en vue d'élaborer un projet partagé.

Chacun peut alors débattre et s'exprimer sur le projet pour pouvoir porter un regard sur le devenir de sa communauté de communes.

Les modalités de concertation prévues pour l'élaboration de ce PLUi sont indiquées dans la délibération annexée au registre de concertation.

Les règles d'urbanisme du PLUi seront applicables à chaque habitant.

Comment se construit-il ?

La réalisation sera assurée en collaboration avec les élus des communes membres et des communes déléguées.

Des groupes de travail ont été constitués réunissant des élus communaux et communautaires volontaires et motivés.

Comment y participer ?

Les permanences pour la concertation auront lieu :

- Au siège de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, situé au 38 Place Gambetta 46170 CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE, aux heures d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h ;
- Concernant votre commune, aux heures d'ouverture de la mairie : le vendredi de 13h30 à 15h30.

Pour avoir accès au registre, présentez-vous à l'accueil. Toutes les observations faites par le public sont consignées dans le registre de concertation.

La concertation se déroulera jusqu'à la clôture du projet prévue pour le début de l'année 2020. Il est possible d'adresser un courrier à Jean-Claude BESSOU, Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc, 38 Place Gambetta, 46170 CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE) ou un email à contact@ccquercyblanc.fr.